



Bonne Année 2020

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Edito - Horaires et coordonnées p 2
- Vie municipale p 3
- Conseil municipal p 4
- Informations municipales p 5 à 8

INFOS PRATIQUES

- Sécurité p 15 à 18
- Environnement p 19

VIE DU VILLAGE

- Associations p 9 à 12
- Vie communale p 13 à 15

PAGES DE COUVERTURE

- Le Père Noël au Val-David p 1
- Sortie scolaire p 20

LE MOT DU MAIRE



C'est avec beaucoup d'émotion que je vous adresse mes vœux pour cette nouvelle année. En effet, après 19 ans passés à vos côtés pour servir au mieux les intérêts de la commune, je m'appête à passer le témoin à une nouvelle équipe. Il ne m'a pas toujours été aisé de satisfaire toutes vos demandes mais avec l'équipe municipale, nous nous sommes appliqués à vous rendre la vie agréable au Val David. Ce bulletin vous informera, comme les précédents, sur les réalisations de l'année 2019 mais ne voulant pas prendre d'engagements pour le conseil qui nous succédera, les projets 2020 seront limités à ceux déjà en cours ou annoncés dans les derniers bulletins. Je suis certaine que la nouvelle équipe poursuivra notre action voire l'enrichira. Il me reste à vous souhaiter, avec mes conseillers municipaux, une excellente année 2020 et un réel épanouissement dans notre commune.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

Horaires et jours d'ouverture au public

- Secrétariat de mairie (3 rue de la mairie)

Attention horaires modifiés : Lundi de 17 h à 18 h 30. Mardi et jeudi de 16 h à 18 h 30

- L'Agence Postale (5 bis rue de la mairie)

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h

- Cabinet d'infirmières (5 bis rue de la mairie)

Florence MOUCHARD et Fabienne CRUCHET vous accueillent au cabinet du lundi au vendredi de 7 h à 7 h 15 et de 18 h à 18 h 15 (sauf jours fériés)

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez les contacter au 02 32 35 01 40 pour prendre RDV

- Déchetterie de St Laurent à Guichainville

Du 1^{er} avril au 31 octobre : Le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19h et du mardi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19h. Le dimanche de 9 h à 13 h

Du 1^{er} nov. au 31 mars : Le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h et du mardi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h. Le dimanche de 9 h à 13 h

En raison de travaux, la déchetterie sera fermée début février 2020 pour 4 mois environ.

Mairie du Val-David

3 rue de la mairie - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 67 03 09

Courriel : mairielevaldavid@orange.fr

<http://levaldavid.evreuxportesdenormandie.fr/>

École du Val-David

1bis chemin de l'Église - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 67 88 54

Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

Agence Postale

5 bis rue de la mairie - 27120 LE VAL-DAVID

☎ : 02 32 26 10 76

Quelques chiffres :

- Coordonnées : 48° 59' Nord 1° 15' Est
- Altitude : Min. 98 m – Max. 148 m
- Superficie : 6,79 km²
- Population : 764 habitants au 01/01/2017

DATES À RETENIR

Vœux du maire	18/01/2020
Repas à thème dansant.....	29/02/2020
Loto	01/03/2020
Alternati'Val David.....	21 et 22/03/2020
Belote	28/03/2020
Thé dansant.....	29/03/2020
Concert à l'Église	19/06/2020
Fête du village.....	20 et 21/06/2020

Etat-civil



NAISSANCES

Pas de retour d'autorisation de publication



MARIAGES

Aurélien TRÉGOUËT et Noémie LEHONGRE le 07/09/2019
 Thierry BIANCHI et Jocelyne BUZON le 07/09/2019
 Hélène CHESNEAU et Ivan MARKOVIC le 19/10/2019



DÉCÈS

Gilbert MÉNARD le 24/07/2019
 Michel CHAUBARD le 24/09/2019
 Sylvain DEFERT le 28/10/2019



Pas d'information communiquée en mairie

Protection des données personnelles

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ne nous permet plus de publier des informations vous concernant sans votre accord. En conséquence, si vous souhaitez apparaître dans la rubrique « Etat civil » ou la rubrique « Bienvenue » (pour les nouveaux habitants), il vous est demandé de remplir le **formulaire d'accord de publication en mairie**.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

14 rue St Pierre

27220 GROSSŒUVRE

Tel : 02 32 31 29 34

Port : 06 50 66 28 96

Urbanisme en 2019

Permis de construire déposés : 0

- En cours d'instruction : 0
- Délivrés : 0

Déclarations préalables déposées : 3

- En cours d'instruction : 0
- Délivrées : 3



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16^{ème} anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2^{ème} nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



REMONTÉE D'INFORMATION A LA MAIRIE

Soyons acteurs pour signaler à la mairie une situation nécessitant une intervention sur le domaine public (chaussée dégradée, éclairage défectueux, signalisation détériorée, mobilier urbain endommagé, encombrants, animal perdu...). N'oubliez pas de mentionner le lieu exact et, si possible, de transmettre une photo. Ce qui permettra de centraliser les informations et réduire les délais d'intervention.

ELECTRO-MENAGER
 ELECTRICITE GENERALE
 TELE - HIFI - VIDEO

Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019EPN - Rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le 25 juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance/jeunesse ».

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019 adopté par la CLECT le 25 juin 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Adopter** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019, tel que joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019, tel que joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019EPN - Proposition d'évolution de la compétence Enseignement Supérieur

Évreux Portes de Normandie a marqué son souhait de porter la construction d'un centre de formation en odontologie sur le site Notre-Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES). Pour des questions de cohérence technique et architecturale, ainsi que de montage financier, Évreux Portes de Normandie souhaite également réaliser la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint-Louis. En proposant de porter la réalisation de ces bâtiments, Évreux Portes de Normandie

souhaite ainsi se distinguer en tant que territoire d'accueil des étudiants en enseignement supérieur dans le domaine de la santé. Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, cette évolution de compétence nécessite, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, l'accord des communes membres.

Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Installation de deux poteaux incendie

Le nouveau règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), rendu obligatoire, a profondément modifié les distances maxima qui doivent être observées entre les habitations et les poteaux ou bouches d'incendie.

De ce fait, un certain nombre d'habitations ne sont plus couvertes par la DECI. Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder à la mise aux normes des installations de défense incendie, progressivement, de manière à respecter ces nouvelles dispositions.

Il est décidé, dans un premier temps, de faire réaliser la pose de deux poteaux qui permettront de couvrir environ 40 bâtiments supplémentaires. Le premier, situé rue Grande à hauteur du n° 10 couvrira les besoins de 17 habitations, le second situé à l'angle de la route de La Trinité et le chemin des Héberts en protégera 23 autres.

Le devis de l'entreprise SONOTER est retenu pour un montant de 4836.00 € TTC par poteau soit un montant global pour les deux de 9672.00 € TTC

Un fonds de concours d'un montant de 3.670,18 € nous a été accordé par EPN (Évreux Portes de Normandie) pour cette réalisation.

Changement des portes de l'atelier et de la salle d'activités

Mme le maire informe le Conseil Municipal de l'urgence et la nécessité de remplacer :

- La grande porte de l'atelier,
- Deux portes en bois de la salle d'activités (entrée du réfectoire et porte de secours du local de rangement),
- Un store et les systèmes anti pince doigts de l'école.

Le devis de l'entreprise GUILLOPE est retenu pour un montant de 10.442,40 € TTC.

Un fonds de concours d'un montant de 4.971 € nous a été accordé par EPN (Évreux Portes de Normandie) pour ces différents travaux.

Michel ALBERT

**VIDANGES FOSSES SEPTIQUES
BACS DÉGRAISSEURS**

27220 Saint-Laurent des Bois
Tél./Fax : 02 32 37 51 63 - Port. 06 12 55 51 12



Ebénisterie JMC

*Meubles sur-mesure - Agencement
Décapage et relooking de meubles et cuisines*

2, rue des Bouleaux
27930 LA TRINITÉ

06 23 67 03 80
ebenist27@orange.fr

Un **NOUVEAU SERVICE** pour **SIMPLIFIER** les **DEMANDES DES HABITANTS**

Habitants d'Évreux Portes de Normandie,
demandez une livraison ou réparation de bac à déchets
directement sur votre compte SPI.



- Créez votre compte en vous connectant sur <https://spi.epn-agglo.fr>
- Accédez aux démarches en ligne et sélectionnez votre type de demande dans la partie « Environnement », selon trois choix :
 - ✓ Demande de fourniture d'un bac
 - ✓ Demande de remplacement d'un bac
 - ✓ Demande de réparation d'un bac
- En quelques clics votre demande est enregistrée et transmise au service gestion et prévention des déchets (02 32 31 98 51).
- La gestion des bacs à déchets pour l'agglomération est assurée par des agents de l'EPN, que ce soit pour la livraison, le remplacement ou les réparations.
- Ce service est gratuit.

Attention, certains champs sont obligatoires pour valider votre demande.

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE - PASSEPORT

La mairie du VAL-DAVID n'est pas équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour enregistrer les demandes de carte d'identité ou de passeport. Elle ne peut donc pas recevoir vos demandes. Les mairies équipées, les plus proches sont : Évreux, Pacy-sur-Eure, Ivry la Bataille, Saint-André de l'Eure et Louviers.

Pour les formalités, voir le bulletin municipal de janvier 2019 en page 14, ainsi que le site suivant :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

**ACHATS ET TRAVAUX RÉALISÉS AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2019**

ACHATS : Pas d'achat d'investissement

TRAVAUX : Remplacement des gouttières de la mairie

Coût : 5 065.76 €

Un fonds de concours d'un montant de 2 110.73 € nous a été accordé par EPN (Évreux Portes de Normandie)

**CONTENEURS A VERRE**

La commune dispose de 2 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre. Ils sont situés près du terrain de boules. La vaisselle n'est pas acceptée (faïence, porcelaine, cristal ou verre). De même la terre cuite, les vitres, miroirs et cadres ne sont pas autorisés.

Nous rappelons que les abords de ces conteneurs doivent rester propres, sans débris de verre, sans dépôts sauvages de toutes sortes. Les incivilités seront verbalisées.

UNE NOUVELLE SOURCE D'INFORMATION : « PANNEAUPOCKET »**PANNEAUPOCKET**

« Ma commune dans la poche »

Soucieux d'être au plus proche de ses habitants, la commune du Val-David, en plus du site internet et des réseaux sociaux, a opté par la mise en place d'un panneau virtuel permettant à tout détenteur d'un smartphone ou tablette d'être informé en direct lors de toutes nouvelles communications de la mairie.



Un clic à la mairie et les habitants du Val-David reçoivent une notification sur leur téléphone. Depuis le mois d'octobre, la commune a développé son système d'information en s'abonnant à PanneauPocket. Ainsi, si la mairie a un message à faire passer, elle l'écrit et le publie sur l'application. Immédiatement les habitants, qui ont téléchargé l'application gratuite sur leur smartphone et ajouté Le Val-David en favori, reçoivent une notification.

Ce dispositif améliore de la communication. En effet, c'est l'information qui vient aux habitants et non l'inverse, contrairement au site internet. Le tout, de façon numérique et écologique. L'autre intérêt est également le faible coût de ce service pour la commune.

Pour le citoyen, il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile « PanneauPocket » sur son téléphone portable, et hop, les informations et les alertes de sa commune sont toujours accessibles. Qu'il soit habitant permanent ou de passage, l'utilisateur de PanneauPocket ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse mail pour être informé.

Voulez-vous être élu(e) au Val David en 2020 ?

En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponse qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.

VANDALISME



Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance.

Sont considérés comme des actes de vandalisme :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisés sur une façade ou un véhicule,
- toute autre détérioration d'un véhicule,
- destruction d'abribus,
- détérioration de bâtiments publics.

1°) Destruction ou dégradations involontaires d'un bien par accident ou négligence :

- Elles sont punissables d'une peine de prison et d'une amende que si elle est due à une explosion ou à un incendie.
- **En revanche, dans tous les cas, la victime d'une destruction ou d'une dégradation involontaire d'un bien peut demander la réparation de son préjudice devant un tribunal civil.**

2°) Destruction ou dégradations volontaires :

- S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme (hormis les tags) est de **1 500 € d'amende** et un travail d'intérêt général.
- S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour avoir fait un tag est de **3750 € d'amende** et un travail d'intérêt général.
- En cas de dommage considéré comme important, un acte de vandalisme est puni jusqu'à **2 ans d'emprisonnement** et **30 000 € d'amende**.

Les peines sont aggravées si la dégradation :

- sert à intimider un témoin ou une victime d'une infraction,
- est commise contre un policier, un gendarme ou un magistrat en vue d'influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions,
- est commise contre un conjoint, un descendant ou un ascendant,
- est commise dans un local d'habitation ou un lieu destiné à l'entrepôt de fonds ou de marchandise en pénétrant dans les lieux par une effraction,
- est commise à plusieurs,
- est commise par une personne dissimulant volontairement son visage,
- vise un bien public ou un bien d'une valeur patrimoniale particulière (musée, monument historique, chantier de fouilles, etc.)
- ou présente un danger pour les personnes (meuble urbain devenu instable, signalisations abîmées, incendie, etc.).

Attention, la tentative de vandalisme est punie des mêmes peines.



LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 doit être appliqué dans la commune du Val-David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ces horaires doivent être strictement respectés

GF CHAUFFAGE
 Au service de Votre Confort
 Plomberie - Sanitaire
 ☎ 02.32.36.17.07



Gilles FRECHON
 13, chemin de la mare Aubé | ☎ 02.32.36.17.07
 27120 VAL DAVID | ✉ gfchauffage@yahoo.fr

UNE NOUVELLE ENTREPRISE AU VAL-DAVID



Diplômé d'un Bac Pro (Systèmes Électroniques Numériques) ainsi que d'un BTS Technico-commercial, Benjamin RIGOT a travaillé dans le domaine des systèmes de sécurité durant une quinzaine d'années. En juin dernier, il a créé la société Audit-Tec (conseil en systèmes et logiciels informatiques) dont le siège, initialement à Évreux, a été récemment transféré au Val-David. Benjamin a une grande expérience en audit sécurité, étude de sécurité industrielle et urbaine, audit technique, vidéosurveillance, alarme et contrôle d'accès. *Pour plus d'information, contactez Benjamin RIGOT au 06.66.96.82.88 ou par courriel à rigot.benjamin@Audit-tec.fr*



UNE « MAISON DU BIEN-ETRE » AU VAL-DAVID

Diplômée d'un BTS Esthétique et Cosmétique, Coline VITIS a participé au développement du Spa hôtelier du Château de Villiers le Mathieu**** (Yvelines) pendant 7 ans. Récemment installée au Val-David, Coline a créé sa propre entreprise « Mademoiselle - Maison Du Bien-Être » en octobre 2019.

Dans un espace « Cocooning » spécialement dédié pour vous, elle souhaite vous apporter son savoir-faire à travers des massages de bien-être aux vertus non-thérapeutiques ainsi que des soins du visage et du corps en partenariat avec les marques Eskalia et Dr Renaud. Elle peut aussi se déplacer chez vous et s'installer dans la pièce désirée pour y créer son ambiance cosy. Elle sera très heureuse de vous rencontrer (sur rendez-vous).

N'hésitez pas à contacter Coline au 06.03.36.82.27 ou par courriel à coline.mademoiselle@gmail.com



Autocars MONDDIA Voyages

Z.A de gadencourt
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46
Fax: 02 32 26 43 38

ARTISANS - COMMERCANTS

Peut-être bientôt votre emplacement dans notre bulletin. Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 32 67 03 09

COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ (C.F.L.S.)

Président du C.F.L.S. :	Damien CORMIER	tél. 02 32 34 74 97
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes :	Sylvie HENRION	tél. 06 87 42 18 03
Boulistes :	Serge GOUDEMAMAND	tél. 06 26 46 61 26
Théâtre : section fermée par manque de participants		
Tennis de table : section fermée par manque d'animateurs		

BLOG DU CFLS : <http://cfls-levaldavid.over-blog.com/>

ANCIENS COMBATTANTS

Président	Gérard GESLAND	tél. 02 32 67 06 54
-----------	----------------	---------------------

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

JUDO CLUB

Judo du Cormier	Mme SOUVRE	tél. 06 03 68 78 31
-----------------	------------	---------------------

YOGA

« Yoga à Tout'Eure »	Claire LEMEUNIER	tél. 06 22 70 88 35
----------------------	------------------	---------------------

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



La commémoration du 11 Novembre s'est déroulée dans la ferveur et le souvenir, sous un ciel bien maussade. Comme de coutume, l'association des Anciens Combattants s'est rassemblée à La Pommeraie à Cierrey pour l'envoi des couleurs. Puis elle s'est rendue au monument aux morts de nos communes. Après la lecture du message ministériel et l'appel des noms des héros de la Grande Guerre, puis ceux de la Deuxième Guerre mondiale, inscrits sur chaque monument, ont été ajoutés cette année les noms des 5 militaires morts en 2019 en opérations extérieures. Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la municipalité du Vieil-Évreux. Le repas des Anciens Combattants s'est tenu à la salle des fêtes du Vieil-Évreux dans une ambiance très festive.

A NOTER

COMMÉMORATION DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE



Des cérémonies sont organisées à partir de 10H45 à La Pommeraie à Cierrey et se poursuivent dans les différentes communes jusqu'à 12H15. Les horaires précis sont affichés à la porte de la mairie.



CLUB DES BOULISTES



Le club vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €. Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

Manifestations 2020 :

- Galette des Rois : vendredi 10 janvier 2020 à 20h00.
- Concours de pétanque à 14 heures les samedi 25 avril, 23 mai, 20 juin (organisé par la section Animations et Fêtes) et 12 septembre 2020.
- Concours de pétanque à 10 heures le samedi 6 juin 2020 avec barbecue le midi.

CLUB DU 3^{ème} Age



Actuellement, le club comprend plus d'une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 15 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30 (hors vacances scolaires).

Une petite dizaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées tous les mardi et jeudi à 14h00 (hors vacances scolaires). Point de rendez vous devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: <http://cfls-levaldavid.over-blog.com>



Bibliothèque municipale (Centre du Vieux-Poirier) Accueil de 16h00 à 18h00 les mercredis suivants :

- | | | |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| • 8 et 22 janvier 2020 | • 4 et 18 mars 2020 | • 13 et 27 mai 2020 |
| • 12 et 26 février 2020 | • 8 et 29 avril 2020 | • 10 et 24 juin 2020 |



Yoga (Centre du Vieux-Poirier)

Des séances de yoga sont animées par Claire LEMEUNIER (06.22.70.88.35) de septembre à juin les lundis de 10h00 à 11h15, jeudis de 18h30 à 19h45 et les vendredis de 18h30 à 19h45.

WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2020



Comme tous les ans, Le Val-David participera à la Semaine des alternatives aux pesticides. Cette manifestation appelée « Alternati'ValDavid » se déroulera les 20, 21 et 22 mars 2020 à la salle des fêtes. Le thème sera « la réduction des déchets ».

Le programme comportera une sortie nocturne « les chouettes », des conférences ou tables rondes, des ateliers, un jeu de reconnaissance de graines diverses, une exposition de réalisations d'enfants sur « le hérisson », l'orchestre de Houdan et la chorale, le film « Cultivons l'avenir ».... Ce programme, en cours d'élaboration, est susceptible d'être complété et/ou modifié.

<http://levaldavid.evreuxportesdenormandie.fr/405-biodiversite.htm>

Notez bien ces dates sur vos agendas :

20, 21 et 22 mars 2020



Foire à la puériculture du 12 octobre 2019

Très belle journée ensoleillée pour cette nouvelle foire à la puériculture et aux jouets. Les stands étaient bien garnis de vêtements de bébé et d'enfant, de jouets et de livres d'enfant. Bref, un choix d'articles en tout genre, le tout en très bon état. L'intérêt d'une telle manifestation est de se procurer, à des prix peu élevés, de la marchandise pratiquement neuve, et aussi de lutter contre le gaspillage textile entre autre.



Thé dansant du 13 octobre 2019

Notre salle des fêtes était presque trop petite pour accueillir nos fidèles danseurs venus nombreux pour se laisser emporter par un air d'accordéon de Patrick CHENU. Comme de coutume, une délicieuse collation a été servie à la pause. La section Animations et Fêtes du C.F.L.S. sera très heureuse de vous accueillir lors du prochain Thé dansant le dimanche 29 mars 2020. Pensez à le noter dans votre agenda.



Loto du 16 novembre 2019.

Vif succès pour ce loto, organisé par la section Animations & Fêtes du CFLS. Parmi les nombreux lots à gagner il y avait un porte-bouteille avec 3 bouteilles de vin, des bouteilles de champagne, un jambon, un panier garni de produits normands, un assortiment de chocolats, un lot de linge de maison, un drone, une lampe de salon, un fauteuil de bureau, une friteuse Actifry, une montre connectée, une perceuse sans fil, des places de cinéma, des bons d'achat d'une valeur de 50 à 250 euros... Bref de quoi motiver les participants. Toutes nos félicitations aux heureux gagnants. *Prochain loto le dimanche 1^{er} mars 2020.*



Marché de Noël du 16 novembre 2019

Second marché de Noël organisé par la section Animations et Fêtes du CFLS. De nombreux exposants sont venus nous proposer une grande diversité d'objets, source d'idées de cadeaux pour le Père Noël qui était présent. Hélas peu de Valdaudiens ont profité de cette magnifique exposition-vente.



Marché de Noël du 16 novembre 2019 (suite)



Repas des Aînés

C'est dans la salle des fêtes joliment décorée que 75 convives se sont retrouvés, ce dimanche 1^{er} décembre 2019, pour le traditionnel repas des Aînés offert par la municipalité. Dans une ambiance conviviale et festive, nos Séniors ont savouré un succulent repas et fait quelques pas de danse jusqu'à la tombée de la nuit. Un grand merci à toutes celles qui ont contribué à la belle décoration des tables et de la salle.



LES DÉGRADATIONS DES BIENS PUBLICS : Appel au civisme de chacun

La commune a créé plusieurs espaces de jeux pour les enfants (jeunes et adolescents) tels qu'une aire de basket, une table de ping-pong, des jeux au sol (marelle, escargot) ainsi que des jeux sur ressort pour les plus petits. Depuis plusieurs mois nous constatons des dégradations importantes des équipements (table de ping-pong brisée, porte de l'atelier municipal détériorée, panneaux "stationnement interdit" arrachés, détecteurs d'éclairage du préau endommagés, porte du stade forcée et vol de matériel du club de foot). Ces actions de vandalisme sont intolérables. Leurs conséquences impactent gravement les finances de la commune. À titre d'exemple, le remplacement de la table de ping-pong est de l'ordre de 3 000 €. Inutile de préciser que leur remise en état est tributaire du budget de la commune, budget alimenté principalement par les impôts des habitants. **À noter qu'une plainte est systématiquement déposée en gendarmerie pour chaque dégradation.**

Nous espérons que les photos ci-dessous feront prendre conscience aux auteurs de ces faits, de leurs agissements peu glorieux et en tout cas inacceptables, ainsi que du coût de ces dégradations.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute personne qui sera surprise en train de dégrader un bien public fera automatiquement l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes et que la commune exigera le remboursement des sommes engagées à sa remise en état ou à son remplacement le cas échéant.

Si vous ou l'un de vos proches êtes témoin d'un acte de vandalisme avéré, merci de contacter la mairie au 02.32.67.03.09 ou, à défaut, la gendarmerie au 17.

Il n'est pas ici question de délation mais d'un acte citoyen visant à assurer la protection tant des biens que des personnes de notre communauté.



COLLECTE DE PAPIER A L'ÉCOLE

L'école du VAL-DAVID fait une collecte de papier pour aider au financement d'une classe de mer qui aura lieu au printemps 2020. Si vous avez des livres, des cahiers, des annuaires, des catalogues, des journaux, des magazines, des publicités, des lettres ou des enveloppes, vous pouvez les donner à l'école. Une benne de collecte sera présente à côté de l'école du 10 au 17 janvier 2020. Merci d'avance de votre geste pour les enfants.



Repas de Noël à la cantine scolaire 2019



La section « Animations et Fêtes » du CFLS n'a pas organisé de concours de dessins d'enfant ni de concours de maisons décorées pour Noël 2019 en raison de la très faible participation de l'an passé.



Sortie scolaire au manège de Tilly



Comment créer un mot de passe sécurisé et simple à retenir ?



Comptes mail, sites d'e-commerce, services administratifs... de nombreux sites demandent de créer un compte et de le protéger avec un mot de passe et de nombreux internautes utilisent le même mot de passe sur tous les sites afin de ne pas l'oublier. Attention ! Cette pratique est risquée et peut permettre à des pirates d'avoir accès à toutes vos informations pour utiliser votre identité, ou votre compte bancaire. Voici tous nos conseils pour créer un mot de passe sécurisé.

Les règles à respecter pour créer un bon mot de passe

- Règle n°1 : 12 caractères

Un mot de passe sécurisé doit comporter au moins 12 caractères. Il peut être éventuellement plus court si le compte propose des sécurités complémentaires telles que le verrouillage du compte après plusieurs échecs, un test de reconnaissance de caractères ou d'images (« captcha »), la nécessité d'entrer des informations complémentaires communiquées par un autre moyen qu'Internet (exemple : un identifiant administratif envoyé par La Poste), etc.

- Règle n°2 : des chiffres, des lettres, des caractères spéciaux

Votre mot de passe doit se composer de quatre types de caractères différents : majuscules, minuscules, chiffres, et signes de ponctuation ou caractères spéciaux (€, #...).

- Règle n°3 : un mot de passe anonyme

Votre mot de passe doit être anonyme : il est très risqué d'utiliser un mot de passe avec votre date de naissance, le nom de votre chien etc., car il serait facilement devinable.

- Règle n°4 : la double authentification

Certains sites proposent de vous informer par mail ou par téléphone si quelqu'un se connecte à votre compte depuis un terminal nouveau. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser la connexion. N'hésitez pas à utiliser cette option.

- Règle n°5 : renouvellement des mots de passe

Sur les sites où vous avez stocké des données sensibles, pensez à changer votre mot de passe régulièrement : tous les trois mois paraît être une fréquence raisonnable.

Comment retenir son mot de passe ?

Il est très important d'utiliser un mot de passe différent pour chaque compte. Vous devez donc construire plusieurs mots de passe, et pas question de les écrire dans un fichier texte, dans les notes de votre smartphone ou sur le cloud (informatique en nuage), ils pourraient être facilement consultables. Alors, comment les retenir ? Deux options s'offrent à vous.

1. Créer un mot de passe à partir d'une phrase

La Cnil a mis en place un générateur de mot de passe qui permet de créer son mot de passe à partir d'une phrase. Vous n'avez qu'à retenir la phrase choisie avec les majuscules, les nombres et la ponctuation. Pour créer le mot de passe prendre les premières lettres de chaque mot, garder les nombres et la ponctuation.

Exemple : La phrase « Je crée un mot de passe super sécurisé ! Plus de 12 caractères et 4 types différents ! » permet de créer le mot de passe « Jcumdpss!Pd12ce4td! »

Accéder au générateur de mot de passe de la Cnil :

<https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide>



2. Utiliser un gestionnaire de mot de passe

Grâce à un gestionnaire de mots de passe chiffré (LastPass, Dashlane, KeePass, Sticky Password, ...), vous n'aurez plus qu'à retenir un seul mot de passe pour avoir accès à tous vos comptes. Pratique !

Quels sont les risques ?

Si un des sites sur lesquels vous avez un compte est victime de fuite de données comprenant vos moyens d'authentification, il sera alors facile pour les pirates d'accéder à vos informations personnelles. Ils pourraient utiliser vos identifiants et mots de passe pour se connecter à d'autres comptes. Soyez très vigilants, et surtout sur des comptes qui comportent des données sensibles (réseaux sociaux, boîte mail).



COMMENT LUTTER CONTRE LES SPAMS ?

Le spam, courriel indésirable ou pourriel, est une communication électronique non sollicitée. Cela va de l'abus marketing à l'hameçonnage de nature cybercriminelle, qui consiste à travestir un courriel en message d'une banque, d'un site marchand déjà fréquenté ou de tout autre service, afin de récupérer les données personnelles du destinataire.

Comment se prémunir contre les spams ?

- ne pas répondre à un spam afin que l'expéditeur ne sache pas si l'adresse électronique utilisée est valide ou non
- ne pas cliquer sur les liens intégrés dans le message, afin que l'expéditeur ne puisse pas récupérer d'informations par le biais de cookies ou d'autres traceurs informatiques
- ne pas ouvrir les pièces jointes au spam
- être prudent lors de la communication de son adresse électronique et se créer différentes adresses de messagerie électronique en fonction de ses besoins : achats sur internet, réseaux sociaux, échanges personnels, etc.
- utiliser un filtre de spam



Avec Signal-spam, participez à la lutte contre les spams

L'association signal-spam est engagée dans la lutte contre le spam. Son site internet signal-spam.fr permet à tout internaute, professionnel (ou particulier), d'alerter sur un spam via une plate-forme en ligne depuis sa messagerie et de suivre l'évolution de son signalement depuis son espace personnel.

Signal-spam recueille les signalements des internautes, les analyse puis les transfère aux différents acteurs de la lutte contre le spam (organismes publics, acteurs de l'économie numérique ou fournisseurs d'accès à internet). Cette action permet d'identifier les principaux organismes à l'origine des spams et de mettre en œuvre des actions de contrôle ou des actions répressives ciblées, au niveau national ou international.

Comment signaler un spam ?

- S'inscrire sur la plateforme de signalement du site : <https://www.signal-spam.fr/>
- Télécharger le module
- Signaler ses spams en un clic

Vous souhaitez signaler un contenu criminel ?

Vous souhaitez signaler un contenu criminel qui n'est pas un spam ?

Il fait partie de cette liste :

- Pédophilie ou corruption de mineur sur Internet
- Incitation à la haine raciale ou provocation à la discrimination de personnes en raison de leurs origines, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap
- Menaces ou incitation à la violence
- Trafic illicite (stupéfiants, armes, etc.)
- Mise en danger des personnes
- Incitation à commettre des infractions
- Injure ou diffamation
- Escroquerie
- Terrorisme : menace ou apologie

⇒ Rendez-vous sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>



La commune du Val David est rattachée à la Brigade territoriale autonome de Gendarmerie de PACY SUR EURE.

Adresse : 1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE

Téléphone : 02 32 36 00 17 - Fax : 02 32 36 70 57

Courriel : bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H



Le « chargeback », qu'est-ce que c'est ?

Vous avez payé un achat en ligne par carte bancaire et le vendeur n'a pas honoré ses engagements ni répondu à vos réclamations. Savez-vous que vous pouvez récupérer votre argent grâce à la procédure de « chargeback » ? En effet lorsqu'un professionnel, français ou étranger, ne respecte pas les droits du consommateur, le « chargeback », également appelé « rétrofacturation », permet à l'acheteur qui a payé un achat en ligne par carte bancaire d'être remboursé directement et gratuitement par sa banque ou la marque de sa carte bancaire.

La révocation d'un paiement est déjà possible grâce à des directives européennes. Certaines sociétés de carte bancaire proposent également le remboursement des sommes payées par carte dans des cas plus larges que les situations prévues dans ces textes, par exemple : vol de la carte, piratage de la carte, fraude avérée, faillite de la société, non-livraison par le professionnel.

Pour cela, vous devez contacter votre banque en expliquant votre situation. En cas de non réponse ou de défaillance de la banque, contactez directement le service clients de la marque de votre carte bancaire via leur formulaire en ligne. Plus d'info sur <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13641>



PERCEVAL, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire

Afin de lutter contre la fraude bancaire, le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) de la gendarmerie nationale a mis en place, en juin 2018, un dispositif permettant aux victimes d'escroqueries à la carte bancaire de signaler en ligne la fraude dont elles ont été victimes : Perceval ou « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne ».



Perceval permet de faciliter :

- vos démarches en cas de vol des données de votre carte bancaire : vous n'avez pas à vous déplacer en brigade de gendarmerie ou en commissariat pour signaler la fraude dont vous avez été victime
- le remboursement des sommes dérobées
- la lutte contre les auteurs de ces infractions bancaires (collecte, analyse et recoupement du renseignement criminel à l'échelle nationale).

Dans quelles conditions utiliser Perceval ?

Pour signaler sur Perceval l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être toujours en possession de votre carte bancaire
- les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne
- ne pas être à l'origine des somme dépensées
- avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque.

Comment accéder à Perceval ?

- Vous pouvez accéder à Perceval sur le site de [service-public.fr](https://www.service-public.fr) via l'onglet « fraude à la carte bancaire » grâce au système d'identification France Connect. https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier&authenticationType=france_connect
- Vous devez remplir un questionnaire portant sur le paiement frauduleux et ses circonstances. Vous devez notamment indiquer le numéro de la carte bancaire concernée, le nom de votre banque, la date, le libellé et le montant des dépenses constatées, etc.
- Après vérification de votre identité, vous recevez un document avec un code-barres. Ce document officiel vous permet d'être remboursé plus facilement et plus rapidement par votre établissement bancaire des sommes qui ont été débitées frauduleusement de votre compte. Vous devez le conserver si vous décidez d'engager des poursuites judiciaires.

Perceval est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 via votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder à cette démarche, vous pouvez contacter l'assistance en ligne en mentionnant "Perceval" dans le champ "démarche". <https://www.service-public.fr/contact/question-demarche?type=realisationDemarche>

LE PLASTIQUE, c'est dramatique !...



Gobelets, sacs, touillettes, cotons-tiges, pailles...Chaque année, les pays de l'Union européenne produisent près de 25 millions de tonnes de déchets en plastique. Pour interdire la production et la consommation de ces matières plastiques polluantes pour l'environnement et qui mettent des dizaines d'années à disparaître, plusieurs textes ont été votés ces dernières années aux niveaux français et européens. On fait le point sur la mise en œuvre des différentes interdictions.

- Depuis 2017 les sacs en plastique jetables c'est fini !

Avant l'interdiction, 5 milliards de sacs en plastique à usage unique étaient distribués en caisse des commerces chaque année en France. Utilisés quelques minutes, ces sacs mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux.

C'est pourquoi la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 a mis fin à la distribution, à titre onéreux ou gratuit, des sacs de caisse en plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises dans les points de vente.

Le non respect de cette interdiction, expose le contrevenant à des sanctions administratives et/ou pénales prévues par le Code de l'environnement, soit jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende.



- À partir du 1er janvier 2020, l'interdiction du plastique va s'étendre à de nouveaux produits plastiques dits « à usage unique » :

. la vaisselle jetable en plastique : gobelets, verres et assiettes jetables (loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015)

. les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires (loi du 30 octobre 2018 dite « loi Egalim »)

. les touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires (loi du 30 octobre 2018 dite « loi Egalim »)

. les cotons-tiges en plastique (article 124 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

- À compter de 2021, la directive européenne du 5 juin 2019 prévoit, notamment, l'extension de la liste des produits interdits :

Seront concernés les contenants alimentaires en polystyrène expansé (utilisés par exemple comme boîte d'emballage des sandwich « kebab ») ou les tiges en plastique pour ballons. Les États membres de l'Union européenne auront 2 ans au maximum pour transposer et mettre en œuvre ces interdictions).



ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Depuis des décennies les habitants du Val-David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité.

Il n'en sera pas ainsi au Val-David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations.

Un arrêté a été pris le 1er février 2007 pour officialiser cet entretien.





Sortie scolaire
au Manège de
Tilly



Réalisation et Édition : Commune du Val David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val David
Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN
Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT